















Depuis ce printemps, les agents de la FREDON BFC utilisent l'application « Arvicola Obs » développée par VetAgro Sup. Un nouveau protocole a donc été mis en place pour réaliser l'épidémiosurveillance des populations de campagnols terrestres et taupes européennes et l'analyse de risque qui en découle.

L'utilisation de cette application mobile via un smartphone permet de géolocaliser des points d'observation répartis de manière homogène sur le territoire. Par exemple, la précision de retranscription des informations permet de localiser les infestations fortes et les foyers de démarrage contrairement aux notes communales qui lissaient ces informations.

Sur la base de la connaissance du territoire par les agents FREDON et des précédents suivis, des points d'observation appelés « balises » ont été positionnés et répartis sur le territoire, selon un maillage kilométrique, de façon à couvrir les zones de prairies de plusieurs sous-secteurs pour chaque commune. A chaque balise, l'observateur parcourt visuellement les 150 m autour de la balise et attribue une note par espèce : de 0 à 5 pour le campagnol terrestre et de 0 à 3 pour la taupe européenne, le 0 correspondant à l'absence d'indices frais.



Les informations saisies sont ensuite envoyées vers une base de données qui enregistre et centralise toutes les observations puis des cartes du niveau d'infestation en campagnols terrestres et taupes sont générées par interpolation spatiale. L'interpolation spatiale permet, à partir des notes attribuées sur chaque balise, d'estimer les niveaux d'infestation entre ces balises.



Attention, les cartes de surveillance réalisées avec ce nouveau protocole présentent un nouveau code couleur pour matérialiser le niveau d'infestation en campagnol terrestre :

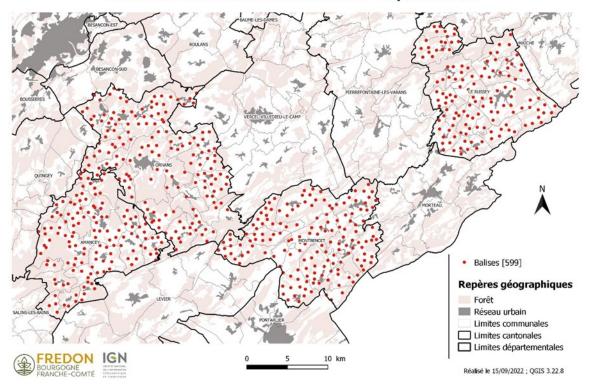
Infestation forte - Pullulation Infestation moyenne à forte Foyers actifs localisés Infestation faible Infestation très faible

De ce fait, la coloration jaune / orange correspond aux foyers actifs localisés (secteurs en phase de croissance ou en déclin). La coloration rouge correspond aux secteurs où l'infestation est moyenne à forte (foyers actifs localisés connectifs), ici l'infestation est déjà trop élevée pour commencer une lutte raisonnée. La coloration rouge foncée / marron représente des pullulations.

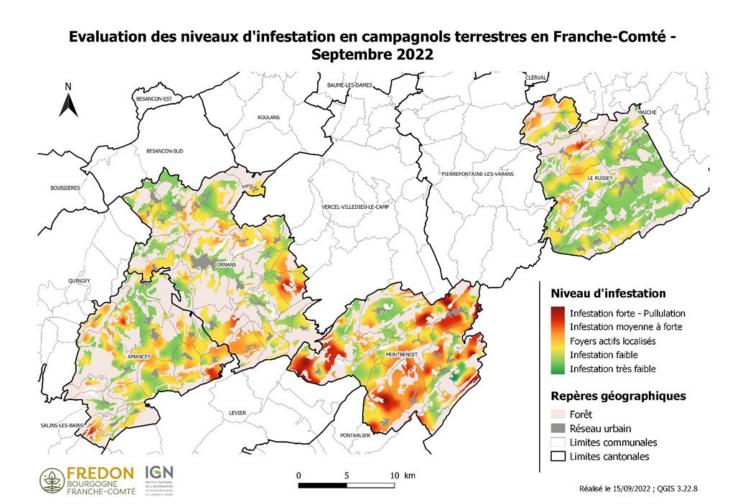
Cette application mobile pourra à terme être utilisée par les membres du réseau d'observation et permettre de relayer des informations plus précises en termes d'infestation en campagnols terrestres et taupes.

En septembre 2022, 4 secteurs et 599 balises ont été suivis selon ce protocole : 134 sur le secteur d'Amancey, 163 sur le secteur d'Ornans, 165 sur le secteur de Montbenoît et 137 sur le secteur du Russey (cf. carte ci-dessous). Ainsi, au total, 77 communes ont été prospectées par des techniciens FREDON.

#### Localisation des balises en Franche-Comté - Septembre 2022



NIVEAUX D'INFESTATION EN CAMPAGNOL TERRESTRE EN FRANCHE-COMTÉ SEPTEMBRE 2022



Avec, sur certains secteurs, une hauteur de végétation très différente d'une parcelle à l'autre, il est fort probable que certains degrés d'infestation relayés dans ce BSV soient sous-estimés, car difficiles à observer.

Il est donc impératif de parcourir ses parcelles afin de se rendre compte de la situation effective.

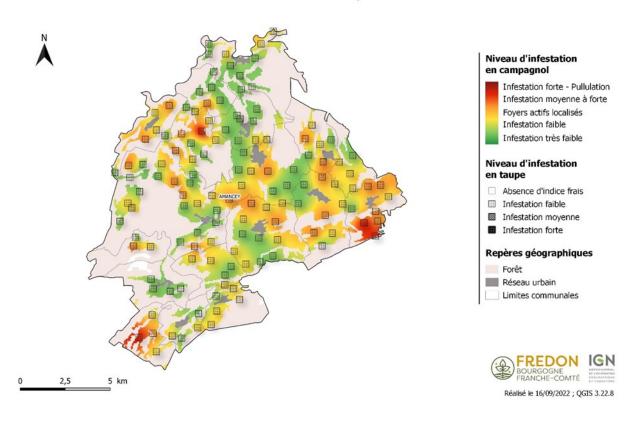


#### **ZOOM PAR SECTEUR PROSPECTÉ**

Pour chaque secteur prospecté, une carte a été éditée et permet de présenter les niveaux d'infestation en campagnols terrestres et en taupes européennes.

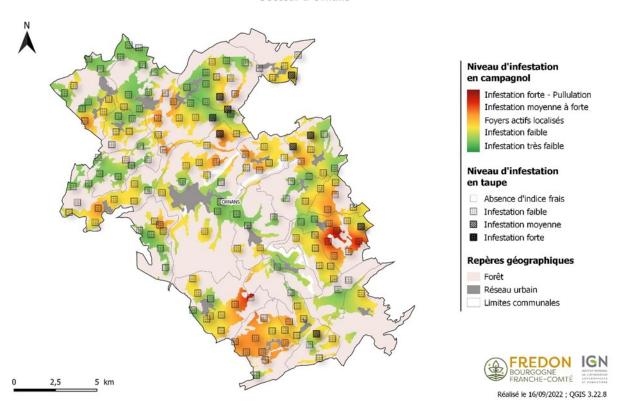
## Secteur d'Amancey et Ornans

#### Evaluation des niveaux d'infestation en campagnols terrestres et taupes européennes - Septembre 2022 Secteur d'Amancey





#### Evaluation des niveaux d'infestation en campagnols terrestres et taupes européennes - Septembre 2022 Secteur d'Ornans



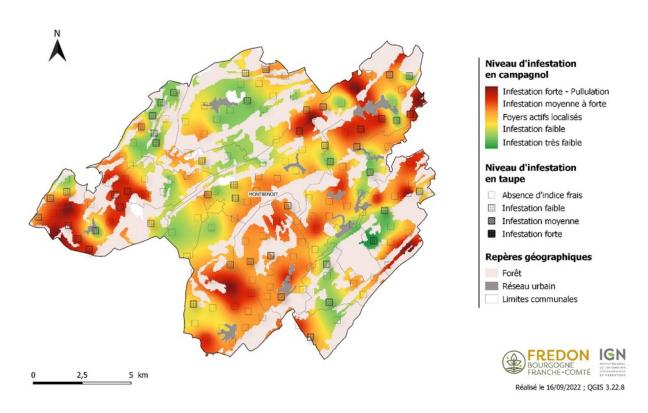
Quelques communes de ces secteurs présentent des populations importantes de campagnols terrestres, avec de nombreux indices de présence observés (coloration rouge sur la carte). Sur ces communes, il est donc important de ne pas baisser la garde, en particulier sur les parcelles où la lutte est continue depuis le début du cycle (méthode de lutte directe couplée à une méthode de lutte alternative) afin de préserver les prairies et l'autonomie fourragère des exploitations.

Pour les autres communes, une infestation faible en campagnol terrestre a été constatée avec quelques foyers actifs localisés (coloration verte à jaune sur la carte). Il s'agit sur ces communes d'initier une lutte raisonnée dès que possible afin de ne pas se laisser dépasser et arriver à maintenir des populations de campagnols à faible densité.

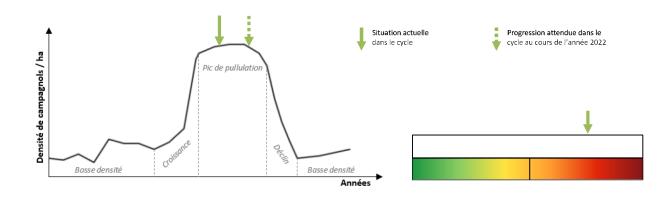
Au regard des taux d'infestation en campagnols terrestres et des analyses de risque de ces 5 dernières années, il est difficile de définir dans quelle phase du cycle se situent ces 2 secteurs (croissance, pullulation, déclin ?). Il est donc important de bien parcourir ses parcelles afin de se rendre compte de la situation effective et d'engager une lutte raisonnée si besoin.

## Secteur de Montbenoît

Evaluation des niveaux d'infestation en campagnols terrestres et taupes européennes - Septembre 2022 Secteur de Montbenoit



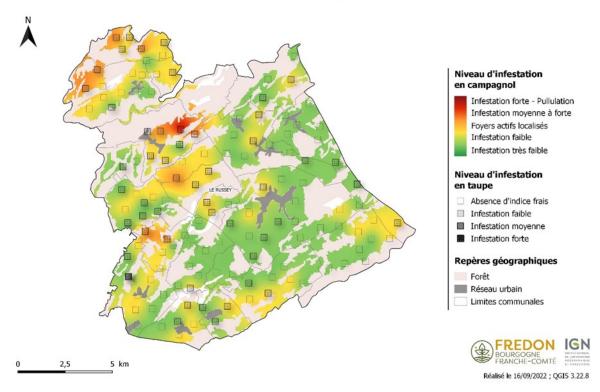
Sur ce secteur, de nombreux indices de présence sont encore observés (coloration rouge foncé à marron sur la carte) et montrent qu'on est toujours en phase de pullulation, pour la deuxième année consécutive. Il est alors important de ne pas baisser la garde, en particulier sur les parcelles où la lutte est continue depuis le début du cycle (méthodes de lutte directes couplées à des méthodes de lutte alternatives) afin de préserver les prairies et l'autonomie fourragère des exploitations.





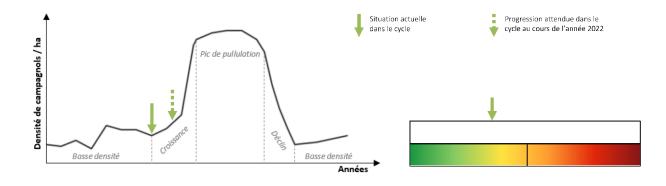
## Secteur de Russey

#### Evaluation des niveaux d'infestation en campagnols terrestres et taupes européennes - Septembre 2022 Secteur du Russey



Quelques communes de ces secteurs commencent à présenter des populations importantes de campagnols terrestres, avec de nombreux indices de présence observés (coloration rouge sur la carte). Sur ces communes, il est donc important de mettre en place et maintenir une lutte raisonnée, en particulier dans les parcelles prioritaires pour vos exploitations.

Pour les autres communes, une infestation faible en campagnol terrestre a été constatée avec quelques foyers actifs localisés, signe d'une potentielle croissance des populations (en vert et jaune sur la carte). Il s'agit d'observer régulièrement vos parcelles et de commencer la lutte dès l'apparition des premiers tumuli.





## ANALYSE DE RISQUE COMMUNALE

## Analyse de risque de pullulation de campagnols terrestres

Cette analyse de risque campagnols à l'échelle communale a été réalisée à partir de la moyenne haute des notes attribuées aux balises de la commune considérée.

Département	SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	ANALYSE DE RISQUE CAMPAGNOL TERRESTRE Risquefaible Risqueélevé
	AMANCEY	LIZINE REJGNEY SAINTE-ANNE AMANCEY AMONDANS BOLANDOZ CLERON CROUZET-MIGETTE DESERVILLERS ETERNOZ FERTANS FLAGEY	
		GEVRESIN MALANS MONTMAHOUX SARAZ SILLEY-AMANCEY NANS-SOUS-SAINTE-ANNE GILLEY	
	MONTBENOIT	MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT OUHANS ARCON ARC-SOUS-CICON LA CHAUX LA LONGEVILLE LES ALLIES MONTFLOVIN RENEDALE SAINT-GORGON-MAIN VILLE-DU-PONT AUBONNE BUGNY HAUTERIN'E-LA-FRESSE MONTFENOT	
DOUBS	ORNANS	AMATHAY-VESIGNEUX CHANTRANS CHANTRANS SAULES VOIRES VOIRES CHASSAGNE-SAINT-DENIS DURNES ECHEVANNES ECHEVANNES GUYANS-DURNES LONGEVILLE MALBRANS MEREY-SOUS-MONTROND MONTGESO'VE MOUTHIER-HAUTE-PIERRE ORNANS SECY-MASIERES TARCENAY-FOUCHERANS TREPOT VILLER'S SOUS-MONTROND LODS VILLER'S SOUS-MONTROND LODS VILLER'S SOUS-MONTROND LODS VILLER'S SOUS-MONTROND LODS	
	LE RUSSEY	VOILLA-FANS CHAMESEY MONTBELIARDOT PLAINBOIS-DU-MIROR BONNETAGE BRETOMMLLERS GRANDCOMBE-DES-BOIS LA BOSSE LA BOSSE LA BOSSE LE BARBOUX LE BELIEU LE BERDUX LE BELIEU LE UHIER LE MEMONT LE LUHIER LE MEMONT LE RUSSEY LONGEVELLE-LES-RUSSEY MONT-DE-LAVAL NOEL-CERNEUX SANT-JULIEN-LES-RUSSEY LAVAL-LE-PRIEURE LES FONTENELLES LES FONTENELLES NARBIEF	



## Analyse de risque d'infestation en taupe européenne

Cette analyse de risque taupes à l'échelle communale a été réalisée à partir de la moyenne haute des notes attribuées aux balises de la commune considérée.

SECTEUR (basé sur le découpage des anciens cantons)	COMMUNE	ANALYSE DE RISQUE T	AUPE EUROPÉENNE Risque élevé
AMANCEY	AMANCEY AMONDANS BOLANDOZ CLERÓN CROUZET-MIGETTE DESERVILLERS ETERNOZ FERTANS FLAGEY GEVRESIN LLZINE MALANS MONTMAHOUX NANS SOUS-SAINTE-ANNE		
	SAINTE-ANNE SARAZ SILLEY-AMANCEY		
MONTBENOIT	ARC. SOUS-CICON AUBONNE BUIGNY GILLEY HAUTERINE LA-FRESSE LA CHAUX LA LONGEVILLE LES ALLIES MAISONS DU-BOIS-LIEVREMONT MONTBENUT MONTFLOVIN OUHANS RENEDALE SAINT-GORGON-MAIN VILLE-DU-PONT		
	SCEY-MAISIERES TARCENAY-FOUCHERANS TREPOT VILLERS-SOUS-MONTROND VOIRES VUILLARANS AMATHAY-VESIGNEUX	Î	
ORNANS	CHASSAGNE-SAINT-DENIS DURNES ECHEVANNES GUYANS-DURNES LAVANS-DURNES LAVANS-VUILLAFANS LHOPITAL-DU-GROSBOIS LODS LODS LONGEVILLE MALBRANS MEREY-SOU S-MONTROND MONTGESOYE MOUTHIER-HAUTE-PIERRE		
LE RUSSEY	BONNETAGE BRETONVILLERS CHAMESEY GRAND'COMBE-DES-BOIS LA CHENALOTTE LAVAL-LE-PRIEURE LE BARBOUX LE BELIEU LE BIZOT LE LUHER LE MEMONT LE RUSSEY LES FONTENELLES LONGEVELLE-LES-RUSSEY MONTBELLARDOT MONT-DE-LAVAL NARBIEF NOGL-CERNEUX		
	(basé s ur le découpage des anciens cantons)  AMANCEY  MONTBENOIT	(basé s ur le découpage des anciens cantons)  AMANCEY  AMONDANS BOLANDOZ CLERON CROUZET-MIGETTE DESERVILLERS ETTENOZ FERTANS FLAGEY GEVRESIN LE'NE MALANS MONTMAHOUX NANS SOUS-SAINTE ANNE REUGNEY SAINTE-ANNE SARAZ SLIEY-MANACEY ARCON ARC-SOUS-CICON AUBONNE BUGNY GILLEY HAUTER/FE-LA-FRESSE LA CHAUX LA LONSEVILLE LES ALLIES MAISONS-DU-BOIS-LEVREMONT MONTBENOIT MONTELOUIN OUHANS RENEDALE SAINT-GORGON-MAIN VILLE-OU-PONT SAILES SCEY-MASIBRES TARCENAY-FOUCHERANS TREPOT VILLERS-SOUS-MONTROND VOIRES VUILLAFANS AMATHAY-VESIONEUX CHANTRANS CHASSAGNE-SAINT-DENIS DURNES GUYANS-DURNES CHASSAGNE-SAINT-DENIS DURNES CHASSAGNE-SAINT-DE	(basé sur le découpage des anciens cantons)  AMANCEY AMADIONIS BOLANDOZ CLERON CROUZET-MORTITE DESERVILLERS ETERNOZ ET



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Santé des végétaux : Le Ministère lance « Plantes en danger », une campagne de sensibilisation aux bons gestes

Paris, le 5 juillet 2022

Afin de préserver la santé des végétaux sur l'ensemble du territoire français, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire lance cet été une campagne de sensibilisation nationale. La campagne vise à prévenir la propagation de trois dangers majeurs, parfois mortels, pour nos plantes: la bactérie Xylella fastidiosa, le scarabée japonais et les capricornes asiatiques. À l'attention du grand public, notamment, des voyageurs mais aussi des professionnels, cette campagne entend informer sur les risques induits par le transport des végétaux pour la santé des plantes dans l'Hexagone.

Lancée à partir du 4 juillet, la campagne « Plantes en danger » a pour objectif d'empêcher la propagation des organismes nuisibles pour les plantes, bactéries, virus ou insectes véhiculés par les flux commerciaux de végétaux ou par les voyageurs qui en rapportent de leurs voyages. Elle cherche à sensibiliser le grand public, les particuliers, jardiniers amateurs, et les inciter à être vigilants et à signaler tout signe ou symptôme inhabituel présent sur les plantes autour de chez eux.

Cette campagne s'adresse également aux professionnels du commerce des végétaux et aux collectivités locales. Acteurs de premier plan dans la prévention de la maladie, il est essentiel de les sensibiliser aux risques que représentent ces organismes nuisibles et à la nécessité d'acheter exclusivement des végétaux dûment contrôlés, disposant d'un passeport phytosanitaire.

L'enjeu est aussi d'inciter le plus grand nombre à identifier les symptômes et signaler les contaminations éventuelles aux services régionaux compétents du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.





Pour cette campagne, trois organismes nuisibles prioritaires ont été ciblés :

- La <u>bactérie Xylella fastidiosa</u> est présente en France en Corse, en Occitanie et en région PACA. Son mode de transmission par des insectes vecteurs et la multiplicité des plantes hôtes rendent sa propagation très dangereuse.
- Le <u>scarabée japonais (Popillia japonica)</u> se déplace facilement sur de grandes distances par les moyens de transports (camions, trains, etc.) et est polyphage (se nourrit de nombreuses espèces végétales). Il n'a pas encore été détecté en France mais est présent en Italie et au sud de la Suisse.
- Plusieurs foyers de <u>capricornes asiatiques (Anoplophora)</u> ont été détectés en France ces dernières années. L'introduction de ces insectes est liée au transport d'emballages en bois et de bonsaïs en provenance d'Asie.

Ces trois organismes nuisibles sont des organismes de quarantaine prioritaires<sup>1</sup>, suivant le règlement européen 2016/2031/UE: leur incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est considérée comme la plus grave pour le territoire de l'Union européenne.

Pour plus d'informations, consulter le <u>dossier « Plantes en danger »</u> et le <u>kit de</u> <u>communication</u>.

### Contacts presse

Service de presse du ministère Tél : 01 49 55 60 11 ministère presse@agriculture.gouv.fr Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire Hôtel de Villeroy 78 bis rue de Varenne 75007 Paris www.agriculture.gouv.fr @Agri\_Gouv

#### Liens internet:

Bactérie Xylella fastidiosa Scarabée japonais (Popillia japonica) Capricornes asiatiques (Anoplophora) Dossier « Plantes en danger » Kit de communication

<sup>1</sup> Un organisme de quarantaine est, selon la définition de l'<u>ONUAA</u>, un organisme nuisible qui a une importance potentielle pour l'économie de la zone menacée et qui n'est pas encore présent dans cette zone ou bien qui y est présent mais n'y est pas largement disséminé et fait l'objet d'une lutte officielle.



#### MESSAGE DE LA DRAAF-SRAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

## **LUTTE CONTRE LE CAMPAGNOL**

## Ratron GW et dérogation pour l'utilisation de 4 kg/ha/an

Pour la période du 20 juin au 18 octobre 2022, une dérogation a été signée permettant d'appliquer les appâts RATRON GW (AMM 2170698) jusqu'à 4kg/ha/an toutes applications cumulées, en respectant un intervalle minimal de 3 mois après l'application de la dose initiale de 2 kg/ha. Cette dérogation est accordée uniquement dans le cadre de la lutte contre le campagnol terrestre en prairie.

Une vigilance particulière devra être apportée pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages : les appâts doivent être entièrement incorporés dans le sol. Il faut donc s'assurer visuellement de l'absence d'appât en surface, plus particulièrement lors d'une application mécanisée, aux extrémités des sillons lors du relevé de charrue. L'application à la charrue est interdite en sol superficiel avec affleurement rocheux ne permettant pas un enfouissement efficace du soc.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter la DRAAF/SRAL ou FREDON BFC.



Le **RESEAU D'OBSERVATEURS** est indissociable de la surveillance du territoire et permet de contribuer à l'amélioration de la connaissance des populations de campagnols et autres bioagressseurs.

Si vous souhaitez intégrer le réseau d'observateurs et faire remonter tout signalement de bioagresseurs des prairies, ou pour tout autre renseignement, veuillez contacter la FREDON Bourgogne Franche-Comté selon votre secteur géographique.

#### Site d'Ecole-Valentin :

Espace Valentin-Est - 12 rue de Franche-Comté - Bât E - 25480 ECOLE VALENTIN Animatrice filière Prairie : Julie MONTAZ - 06 07 19 47 48 - <u>jmontaz@fredonbfc.fr</u> Suppléance : Geoffroy COUVAL - 06 07 19 47 15 - <u>gcouval@fredonbfc.fr</u>

#### Site de Beaune :

1 Rue Jean-Baptiste Gambut – 21200 BEAUNE Correspondant Bourgogne : Valentin LAROCHE

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'Agriculture (CRA) Bourgogne Franche-Comté.

Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne Franche-Comté (Julie MONTAZ, animatrice filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composé de la FREDON Bourgogne Franche-Comté et du SRAL.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Prairies sont les suivantes : FREDON Bourgogne Franche-Comté, FDC 25, FDC 39, CDA 39, JCE, 289 agriculteurs (25 + 39)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne-Franche-Comté. La CRA Bourgogne Franche-Comté se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

"Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de **l'Office français de la Biodiversité**".

Avec la participation financière de :

